

Révision allégée n°1 Commune de Louvil

Résumé non technique

Prescrit le :	23/09/2024
Approuvé le :	02/03/2026

Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation
en date du 02/03/2026

Luc FOUTRY, Président



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION DU PROJET	3
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	6
IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT.....	17
I. Milieu physique	17
II. Ressource en eau.....	18
III. Climat et qualité de l'air	19
IV. Milieu naturel.....	20
V. Paysage et patrimoine.....	21
VI. Risques naturels et technologiques	22
VII. Agriculture	23
Conclusion	24

PRESENTATION DU PROJET

La présente procédure porte sur la modification du plan de zonage.

La commune a souhaité anticiper un projet d'extension du cimetière étant donné que les terrains sur lesquels portent le projet étaient concernés par des baux agricoles arrivés à leur terme. La non-reconduction de ces baux sur les terrains du projet a été actée entre la commune, propriétaire, et les 2 exploitants agricoles concernés. La municipalité a procédé à la redistribution des terres agricoles pour l'établissement de baux ruraux avec l'ensemble des exploitants agricoles, afin de ne pas pénaliser l'économie agricole sur le territoire.

Le PLU de Louvil contient un zonage spécifiquement dédié à son cimetière ; il s'agit du secteur Ac qui est un sous-secteur de la zone Agricole. La commune souhaiterait donc faire passer une partie (3700m²) de la parcelle A1447, actuellement classée en Ap, en Ac pour réaliser l'extension de son cimetière.

C'est pour cela que la Communauté de Communes du Pévèle Carembault a prescrit ladite procédure par délibération en date du 23 septembre 2024.

La notice présente ainsi les modifications que la commune souhaite opérer au sein de son document d'urbanisme et tend à démontrer de la compatibilité de ces changements avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de l'absence d'atteinte à l'environnement.

La surface de la zone Ac augmentera ainsi de 3 700 m² (environ 0,37 ha).



Objectif de la révision allégée – Schéma

La parcelle concernée par la présente modification est la parcelle n°1447 classée en secteur Ap, zone agricole présentant un intérêt paysager.

Rappelons que la procédure vise à étendre le cimetière sur une zone agricole de 3 700 m². Selon la base de données de l'OCS GE, le cimetière est ainsi considéré comme une zone non bâtie et une surface artificialisée. Cependant, la zone d'extension est considérée comme un espace végétalisé reposant sur des formations herbacées, sur un usage du sol de type « Agriculture ». Par conséquent cette surface n'est pas artificialisée.

		Couverture du sol														
		CS1. Sans végétation							CS2. Avec végétation							
		CS1.1 Surfaces anthropisées				CS1.2 Surfaces naturelles			CS2.1 Végétation ligneuse			CS2.2 Végétation non ligneuse				
		CS1.1.1 Zones imperméables		CS1.1.2 Zones perméables		CS1.2.1 Zones à sols nus (Sable, pierres meublées, rochers saillants, ...)	CS1.2.2 Surfaces d'eau (Eau continentale et marine)	CS1.3 Nevés et glaciers	CS2.1.1 Formations arborescentes			CS2.1.2 Formations arbustives et sous-arbustives (Landes basses, formations arbustives, formations arbustives organisées, ...)	CS2.1.3 Autres formations ligneuses (Vignes et autres lamiers)	CS2.2.1 Formations herbacées (Pelouses et prairies, terres arables, roselières, ...)	CS2.2.2 Autres formations non ligneuses (Lichens, mousses, bananiers, bambous, ...)	
		CS1.1.1.1 Zones bâties	CS1.1.1.2 Zones non bâties (Routes, places, parking...)	CS1.1.2.1 Zones à matériaux minéraux	CS1.1.2.2 Zones à autres matériaux composites				CS2.1.1.1 Peuplements de feuillus	CS2.1.1.2 Peuplement de conifères	CS2.1.1.3 Peuplement mixte					
USL Production primaire	USL.1 Agriculture	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
	USL.2 Sylviculture	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
	USL.3 Activités d'extraction	Artif	Artif	Non Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
	USL.4 Pêche et aquaculture	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
	USL.5 Autre	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
US2S Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel	US2S.1 Secondaire	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
	US2S.2 Tertiaire	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
	US2S.3 Résidentiel	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
US4. Réseaux de transport logistiques et infrastructures	US4.1 Réseaux de transport	US4.1.1 Routier	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif
		US4.1.2 Ferrié	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif
		US4.1.3 Aérien	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif
		US4.1.4 Eau	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif
	US4.1.5 Autres réseaux de transport	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif
US4.2 Services de logistique et de stockage	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
US4.3 Réseaux d'utilité publique	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
US6 Autre usage	US6.1 Zones en transition	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
	US6.2 Zones abandonnées	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
	US6.3 Sans usage	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	
	US6.6 Usage Inconnu	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif

Surfaces artificialisées :				
1	2	3	4	5
Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations)	Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles)	Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux	Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux)	Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée, y compris si ces surfaces sont en chantier ou sont en état d'abandon
Surfaces non artificialisées :				
6	7	8		
Surfaces naturelles qui sont soit nues (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral), y compris les surfaces extractives (matériaux en exploitation) soit couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace	Surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture)	Surfaces naturelles ou végétalisées constituant un habitat naturel, qui n'entrent pas dans les catégories 6°, 6° et 7°		

Source : Nomenclature OCSGE

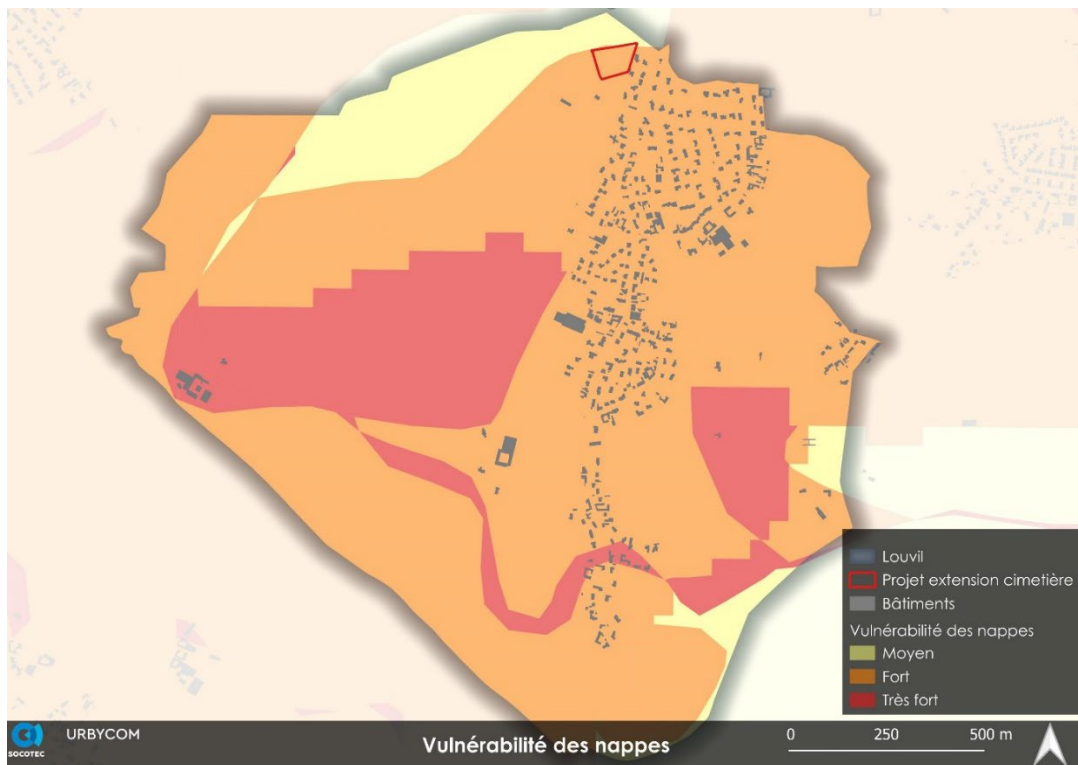
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement (partie I de l'évaluation environnementale) est présenté et synthétisé dans le tableau suivant.

CONSTATS	OBJECTIFS
La masse d'eau souterraine	- Limiter la pollution diffuse domestique et agricole pour maintenir sa bonne qualité
Le réseau hydrographique	- Les cours d'eau et fossés doivent être préservés dans leurs intégrités afin de maintenir leur bon fonctionnement et éviter les risques de nature hydraulique, telles les inondations. - La qualité des cours d'eau doit être préservée - Les zones humides recensées à proximité des projets ne seront pas impactées par ces derniers.
Risque inondation ; Remontées de nappe	- Gérer les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ce risque. - Lutter contre les inondations
Nuisances sonores	- Aucune zone de projet n'est concernée par ces nuisances.
Sites potentiellement pollués	- Un site pollué de type CASIAS sont recensés sur la commune à environ 450 mètres du projet.
Autres risques : ICPE	- La zone de projet évite au maximum la proximité du site recensé au sein de la commune.
Zone de protection ou d'inventaire	- Préserver la qualité écologique du territoire. - 10 ZNIEFF localisées dans un rayon de 10 km
Zone Natura 2000	- Aucune zone Natura 2000 recensée au sein de la commune.
Éléments du SRCE et de TVB	<ul style="list-style-type: none"> ● SRCE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un espace à renaturer de type bandes boisés ● Trame Verte et Bleue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Espaces Naturels relais ○ Un cœur de Nature ○ Un corridor biologique

Les cartes suivantes présentent les enjeux du territoire vis-à-vis des projets de la présente procédure.

1. Vulnérabilité des masses d'eau souterraines



Source : Cartographie Urbycom

2. Zones humides



Source : Cartographie Urbycom

3. Zones humides et à dominante humide



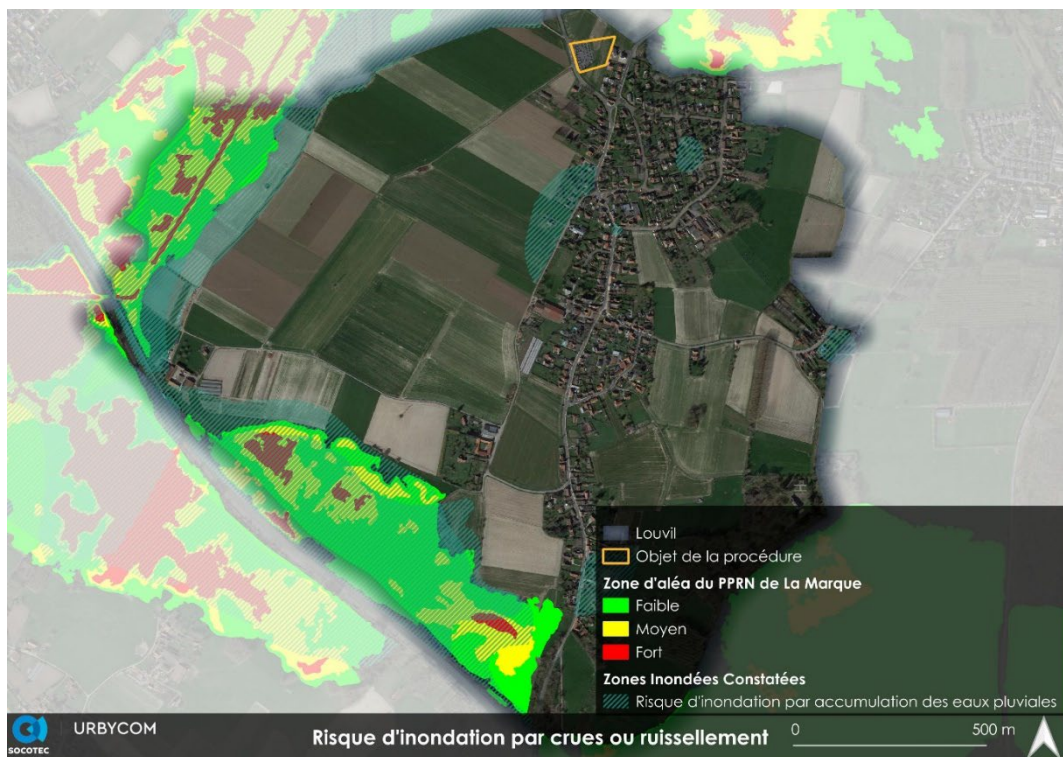
Source : Cartographie Urbycom

4. Risques d'inondation

4.1. Remontées de nappes



4.2. Risque inondation par crues ou ruissellement



5. Risque de retrait-gonflement des argiles



Source : Cartographie Urbycom

6. Risques technologiques



Source : Cartographie Urbycom

7. Espaces agricoles

7.1. Terres arables – Registre Parcellaire Graphique



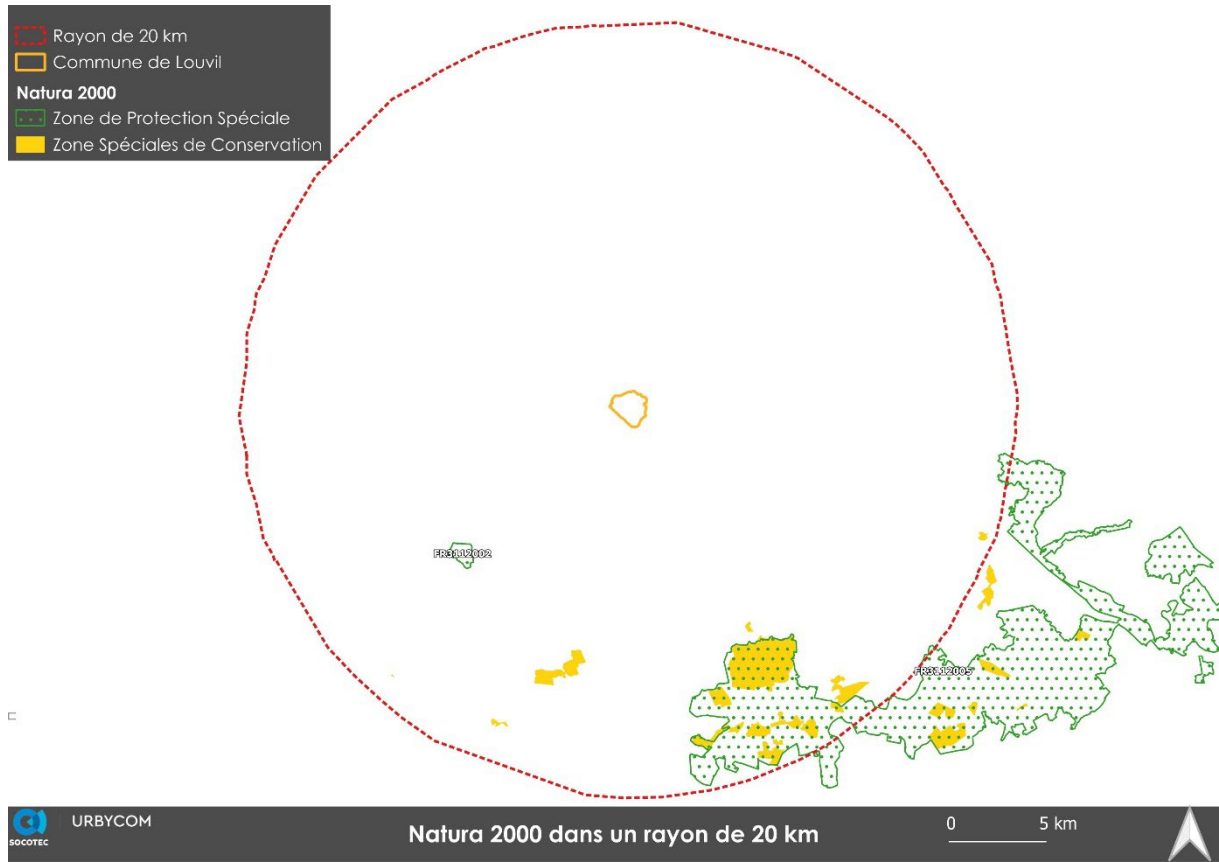
Source : Cartographie Urbycom

7.2. Prairies permanentes



Source : Cartographie Urbycom

8.2. Natura 2000



8.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique



Source : Cartographie Urbycom

8.4. Trame Verte et Bleue



Source : Cartographie Urbycom

IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les tableaux suivants reprennent de manière synthétique la partie III « Impacts du projet et mesures pour l'environnement » de l'évaluation environnementale.

I. Milieu physique

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Topographie	- Topographie marquée par le réseau hydrographique à l'ouest du territoire	Aucun impact significatif	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante	/	/
Géologie	- Territoire essentiel composé de limons et d'argiles.	Aucun impact significatif	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante	- Prise en compte du risque de mouvement des argiles	/
Imperméabilisation des sols	- Limiter l'imperméabilisation des sols	Artificialisation maximale de 0,37 ha supplémentaires.	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante - Zones de projet à proximité immédiate du réseau routier existant - Extension en continuité avec le cimetière existant	/	/

II. Ressource en eau

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau hydrographique présent au nord du territoire (la Marque) - Présence de milieux humides à proximité du réseau hydrographique notamment 	Pas d'impact, le projet est situé à distance de ces éléments.	- Les zones humides et à dominante humide sont évitées par la zone de projet	/	/
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des nappes plus importante hors du tissu bâti de la commune 	Impact fort être important au sein de la zone de projet.	/	/	/
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux objectifs du SAGE et du SDAGE - Absence d'un périmètre de protection des captages en limite de la zone urbaine - Limiter l'impact des nouveaux arrivants sur la ressource en eau du territoire. 	Aucun impact supplément	/	<ul style="list-style-type: none"> - Les eaux pluviales devront être gérées à la parcelle (règlement). - Respect des périmètres de protection des captages. 	/

III. Climat et qualité de l'air

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Qualité de l'air	- Aucun enjeu n'est lié à l'objet de la procédure	Aucun	/	/	/

IV. Milieu naturel

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
ZNIEFF	- Une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II au sein du territoire.	La zone de projet située sur de ces zones d'inventaires.	/	/	/
Natura 2000	Aucun site Natura 2000 n'est recensé au sein du territoire.	Aucun impact significatif du fait de la distance des projets et des sites Natura 2000	/	/	/
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	- Un espace à renaturer de type bande boisée localisé sur la zone de projet - Un réservoir de type zone humide et autres milieux présents sur la commune	Impact pouvant être important étant donné la localisation de la zone de projet	Les impacts du projet peuvent difficilement être évités du fait de la localisation et la présence d'espaces recensés par le SRCE en limite immédiate du site.	- Protection des linéaires végétalisés (arbres, haies, ...) au sein du règlement graphique.	/
Trame Verte et Bleue	- Espace de cœur de nature et espace naturel relais situés sur le territoire communal.	Aucun impact du projet sur ces éléments.			
Services écosystémiques	Préserver au maximum les services écosystémiques au sein du territoire.	La zone de projet présente une perte des services écosystémiques à leur échelle. Cependant à l'échelle du territoire cette perte n'est pas retrouvée.			

V. Paysage et patrimoine

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages du territoire, les auréoles bocagères et les grands paysages marquant l'identité du territoire. - Maitriser l'étalement urbain. 	Aucun impact significatif n'est attendu sur ces éléments.	- L'objet de la procédure est situé à distance des éléments patrimoniaux.	- Les hauteurs, les implantations et les coloris des matériaux pour les constructions seront maîtrisés par le règlement.	Aucune mesure de compensation n'a été établie. Cependant, le projet pourra faire l'objet d'un traitement paysager visant à valoriser leur intégration paysagère.
Patrimoine	<p>Patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de linéaires de haies, arbres, fossés, cours d'eau présent sur la commune <p>Patrimoine urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eléments de patrimoine remarquable identifiés sur la commune. 	Aucune incidence n'est attendue sur ces éléments.			

VI. Risques naturels et technologiques

L'ensemble des risques du territoire est repris au PADD et explicité dans le règlement de chaque zone.

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Axes terrestres bruyants	Eviter que les projets n'engendrent beaucoup de nuisances sonores supplémentaires.	Le projet ne prévoit pas d'augmentation des nuisances sonores.	La zone de projet est située à distance des axes terrestres bruyants.	- Les modes actifs seront encouragés. - Les chemins à préserver sont identifiés au plan de zonage.	/
Inondation	Le territoire est concerné par de nombreux risques liés aux inondations : - Remontées de nappes - Zones Inondées Constatées - Un risque de crue identifié au PPRI de la Marque	L'imperméabilisation des sols supplémentaire peut aggraver les risques d'inondations. Il est donc primordial que la continuité hydraulique en place au sein des sites soit maintenue.	- Le projet est situé à distance des zones inondées constatées et des périmètres d'aléa du PPRI	- L'emprise au sol prévue au règlement permet de limiter l'artificialisation des sols propice à l'aggravation des risques d'inondations. - La gestion des eaux pluviales est prévue au règlement.	/
Mouvement des argiles	Le territoire observe un aléa variant de moyen à fort.	Les mouvements des argiles peuvent engendrer des risques sur la durabilité des constructions.	- la zone de projet est concernée par un risque fort.	- Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence d'argile afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.	/

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	1 site ICPE est recensé sur la commune.	La zone de projet est située à distance de ces éléments.	Le projet est situé à distance des sites pollués et dangereux.	Le pétitionnaire doit se tenir informé de la potentielle présence de sites ICPE, CASIAS ou de cavités et prendre les mesures adéquates. Des études complémentaires peuvent être réalisées.	/
CASIAS	1 site potentiellement pollué est recensé sur la commune.				/

VII. Agriculture

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Prairies permanentes	Le projet n'est pas situé sur une prairie permanente.	L'artificialisation aura peu d'impact sur l'activité agricole car les baux sur ces parcelles sont arrivés à terme. La commune a redistribué les terres agricoles entre les exploitants pour ne pas impacter les activités des exploitants.	Il n'a pas été possible d'envisager l'évitement de tout impact sur les terres agricoles, pour des raisons de configuration du projet et de liaisons avec l'existant.	/	/
Surface agricole	- L'activité agricole est importante au sein du territoire - Plus de 69% du territoire est occupé par des terres arables selon le RPG			/	/

CONCLUSION

La révision allégée du PLU de Louvil prend en compte l'ensemble des éléments relatifs au milieu naturel et agricole du territoire.

Les principaux enjeux identifiés au sein du territoire concernent les divers risques d'inondations mais également la préservation de certains éléments naturels tels que les prairies permanentes et les éléments recensés au sein des SRCE et de la Trame Verte et Bleue. Ces éléments font ainsi l'objet de mesures de préservation, de réduction et/ou de compensation. Les autres thématiques étudiées ont révélé des enjeux plus faibles.

Cependant, elles font également l'objet de diverses mesures visant à ne pas aggraver ces risques et à répondre à leurs objectifs de préservation, ...

Si les diverses mesures prévues dans le cadre de cette procédure sont mises en place et suivies, cette dernière n'aura que peu d'impact sur l'environnement.